

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Florence PESENTI, Marie Danielle ARNAUD, Christine COTTIN, Valérie EYMARD.

Absents excusés : Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD), Francis CHEVREUX, Frédéric BOLMONT.

Absent non excusé : Jacques L'HUILLIER.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Rajout à l'ordre du jour en ouverture de séance :

- Demande de subvention Région chaufferie bois Mairie
- Approbation Document Unique Obligatoire (sécurité) révisé
- Utilisation du domaine public communal pour les terrasses

Approbation du procès verbal du 19/06/2012

Approuvé à l'unanimité.

Travaux de restauration appartement de l'école

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre un avenant pour travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise Carrelages Cucci.

Montant du marché initial 5.101,49 € HT soit 5.438,59 € TTC

Travaux réalisation d'une chape traditionnelle à la place d'une pose sur chape existante

740,00 € HT soit 791,80 € TTC

Travaux réalisation douche italienne fourniture et pose faïence

873,30 € HT soit 1.044,47 € TTC

Avenant n°1 au marché initial 1.613,30 € HT soit 1.836,27 € TTC

Nouveau montant du marché 6.714,79 € HT soit 7.274,86 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21/06/2011,

Vu la délibération du 13/12/2011 relative à la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 heures par semaine à compter du 01/02/2012, et considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 23/12/2011 émettant un avis favorable,.

Vu la transformation de plein droit du contrat à durée déterminée en cours de Mme Béatrice Reymond en contrat à durée indéterminée sur le fondement des articles 21 et 22 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des emplois des effectifs du personnel communal titulaire.

Filière	Grade	Nombre de postes
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1/2
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
	C.D.I. agent à temps non complet 17h30	1

Grotte de la Luire : Annule et remplace la délibération n°4-1 du 24/04/2012

A l'occasion de la vente du fonds de commerce de l'exploitation de la Grotte de la Luire liant la commune propriétaire du site classé et de ses abords inscrits par décret du 20 mai 1946 et l'acquéreur, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, précisent que la commune se laisse la possibilité d'étudier tous aménagements destinés à conforter l'activité touristique liée à l'exploitation de la Grotte pour la mise en valeur du site (accueil-boutique-billetterie) en journée, mais ne souhaite en aucun cas la création d'une activité de restauration sur le site.

Le Maire informe qu'une étude hydrologique a été commandée pour le parking et que le PNRV a été interpellé quand à l'avenir du site touristique.

Vente terrain communal hameau Le Truc

Suite à la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle communale dans le hameau des Trucs, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas céder cette parcelle.

Budget réalisé

Présentation de l'état des recettes et dépenses (fonctionnement et investissement) réalisées à 6 mois. Le budget est respecté.

Chaufferie bois bâtiment de la Mairie - Demande de subvention au Conseil Régional

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté pour le chauffage d'un bâtiment regroupant la mairie, la salle des fêtes et un logement, il est possible de demander une subvention du Conseil général Rhône-Alpes.

Argumentaire général :

Utilisation d'une ressource renouvelable et locale, en majorité d'origine forestière.

Maîtrise du coût de l'énergie dans la durée.

Plan de financement prévisionnel :

Sur la base de l'estimation du BETEREM Ingénierie, la somme des investissements est de 110 100 € HT.

L'aide publique attendue du Conseil Régional Rhône-Alpes est de 20% du montant HT, soit 22 020 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes pour la réalisation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté pour le chauffage d'un bâtiment regroupant la mairie, la salle des fêtes et un logement.

Document Unique Obligatoire

Suite à l'avis favorable des membres de la séance du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en date du 26 juin 2012, Monsieur le Maire propose d'adopter le Document Unique Obligatoire mis à jour en Mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

Utilisation du domaine public communal pour les terrasses

Afin de faire face à certains litiges concernant l'utilisation du domaine public, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la répartition d'utilisation du domaine public établie lors du Conseil Municipal du 30/11/2010 délibération n°2 pour la mise en place de terrasses sur le hameau du Col du Rousset.

Questions diverses

SIEAV : Christophe Morini informe que les travaux de raccordement à la station d'épuration du hameau de La Bessée débiteront fin Août.

Séance terminée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal en Septembre non fixée ce jour.